



C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 3 MARS à 10h00, le conseil d'Administration du CCAS de Saint-Cyprien, dûment convoqué le 25 février 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle NOELL - sous la présidence de Mme Anne-Marie PEGAR-BOIX, Vice-Présidente.

PRESENTS – Mme Anne Marie PEGAR-BOIX – Mme Marie-Thérèse NEGRE - Mme Claudette DELORY - M. Dominique BOUQUET - Mme Angèle PEREZ - Mme Corinne PANSIER - Mme Marie-France TASTU — Mme Sylviane HERMANN - Mme Corinne RAMPELLE - Mme Chantal DIDELOT - Mme Marie-Madeleine GASTALDI-ADLER

ABSENT(S) - M. Thierry DEL POSO — M. Jacques FIGUERAS – M. Jean ROMEO - M. Guy LE ROCHAIS - Mme Mara MONTARON – Mme Marie-France DURONSOY

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par **MME PEGAR-BOIX** qui préside l'assemblée. Madame la Présidente désigne **Mme Christelle CAMPS**, comme secrétaire de séance.

□ □ □

01. OBSERVATIONS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Vu la transmission initiale du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 2024,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** ce document sans réserve ni modification.

02. APPROBATION DES TARIFS 2025 DE L'AIDE A DOMICILE

Le tarif horaire des heures réalisées en mode prestataire dans le cadre de l'aide à domicile a été fixé par délibération en date du 28 février 2024.

Il est proposé de le revaloriser tenant compte des éléments suivants :

- le Conseil Départemental prend en charge l'intégralité du tarif de 24.58 euros pour les personnes les plus dépendantes et ayant le moins de ressources.
- le tarif horaire de la CNAV est fixé à 26.80 euros depuis le 1^{er} janvier 2025
- le tarif appliqué le dimanche ou les jours fériés est le même qu'en semaine
- que la modernisation du service a nécessité une augmentation des frais de fonctionnement (télé gestion..)

Considérant que le Conseil Départemental prend en charge l'intégralité du tarif de 24.58 euros pour les personnes les plus dépendantes et ayant le moins de ressources.

Considérant que le tarif horaire de la CNAV est fixé à 26.80 euros depuis le 1^{er} janvier 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} Mars 2025 les tarifs horaires appliqués pour les heures réalisées en mode prestataire dans le cadre de l'aide à domicile :

- Pour l'utilisateur ne bénéficiant d'aucune prise en charge : **Tarif horaire 24.58 euros**.
- Pour l'utilisateur bénéficiant d'une prise en charge CNAV : **Tarif horaire 26.80 euros**
- Pour l'utilisateur bénéficiant d'une prise en charge au titre de l'APA, des personnes handicapées : **Tarif horaire 24.58 euros**
- Pour les interventions les dimanches et jours fériés : **Tarif horaire 24.58 euros**.

03. APPROBATION DES TARIFS 2025 DES LOYERS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE FRANÇOIS DESNOYER

Madame la Vice-Présidente rappelle que le montant hors charge des loyers de la Résidence Autonomie François Desnoyer s'élève à 409.26€.

Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2024 relatif au prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées, le prix du socle des prestations d'hébergement ne peut augmenter de plus de 3.21% au cours de l'année 2025.

Par conséquent, à compter du 1^{er} mars 2025, le montant du loyer hors charge s'élèvera à 422.40 € au lieu de 409.26€.

D'autre part, les charges ne subiront aucune augmentation. Elles se déclinent comme ci-dessous :

- Personne seule : 123 € (55 € + 60 € provision énergie + 8€ provision Ordures Ménagères)
- Couple : 181€ (113€ + 60 € provision énergie + 8 € provision Ordures Ménagères)

La grille des loyers de la Résidence autonomie François Desnoyer peut être proposée comme suit :

	LOYER DE BASE	CHARGES	LOYER CHARGES COMPRISES
PERSONNE SEULE	422,40 €	123,00 €	545,40 €
COUPLE	422,40 €	181,00 €	603,40 €

Vu l'avis favorable du conseil de la vie sociale en date du 28 février 2025,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les nouveaux loyers pour le Résidence Autonomie Desnoyer pour l'année 2025 tels que fixés ci-dessous :

	LOYER DE BASE	CHARGES	LOYER CHARGES COMPRISES
PERSONNE SEULE	422,40 €	123,00 €	545,40 €
COUPLE	422,40 €	181,00 €	603,40 €

INDIQUE que la recette sera inscrite à l'article 73418 du Budget Annexe de la Résidence Autonomie François Desnoyer,

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

04. ACTUALISATION DES TARIFS CHAMBRE D'HOTES ET SEJOUR DECOUVERTE

Par délibération du 13 décembre 2022, des tarifs ont été créés pour la location de la chambre d'hôte et la location dans le cadre du séjour découverte.

Une chambre d'hôte présente dans la résidence autonomie permet d'accueillir les familles et proches des résidents et ainsi maintenir un lien particulier malgré l'éloignement géographique. L'hébergement ne peut se prolonger au-delà de 7 jours consécutifs et ne peut être occupé par plus de 2 personnes.

Le séjour découverte permet un hébergement temporaire de 7 à 31 jours dans un logement entièrement meublé. Il s'adresse aux seniors souhaitant découvrir la vie en résidence autonomie ou bénéficier d'un accompagnement sécurisé après un séjour hospitalier ou pendant l'absence d'un proche.

Il convient d'actualiser ces tarifs. Il est proposé la grille tarifaire comme suit :

	ANCIEN TARIF Prix de la nuitée	NOUVEAU TARIF Prix de la nuitée
CHAMBRE D'HOTE	25€	35€
SEJOUR DECOUVERTE	20€	25€

VU l'avis favorable du conseil de la vie sociale en date du 28 février 2025,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} Mars 2025 les tarifs de ces modes d'hébergement :

	ANCIEN TARIF Prix de la nuitée	NOUVEAU TARIF Prix de la nuitée
CHAMBRE D'HOTE	25€	35€
SEJOUR DECOUVERTE	20€	25€

INDIQUE que la recette sera inscrite à l'article 73418 du Budget Annexe de la Résidence Autonomie François Desnoyer,

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

05. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales **modifié par la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (dite loi « NOTRe »)**, il est fait obligation aux Etablissements autonomes des Communes de plus de 3500 habitants d'effectuer un débat d'orientation budgétaire dans les 10 semaines précédant le vote du budget. Il doit être pris acte de ce débat dans une délibération spécifique transmise au contrôle de légalité.

Mme la Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration les axes et orientations budgétaires qui vont définir le budget 2025 et sont précisés dans un rapport d'orientation budgétaire annexé. Débat est engagé auprès des membres de l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la délibération.

06. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT EN CONTRAT PEC

Vu la délibération n° 2024-29 en date du 11 juillet 2024 créant un poste d'agent social dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences (PEC) » affecté au transport à la demande et au portage de repas à domicile, pour une durée hebdomadaire de 30 heures,

Mme la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'administration la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de ce poste d'agent social afin de faire face à l'accroissement des besoins.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} avril 2025, de 30 heures à 35 heures la durée hebdomadaire du poste d'agent social affecté au transport à la demande et au portage de repas à domicile, dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences »

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant au contrat de travail.

7. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT OU DE SON REPRESENTANT PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Compte rendu écrit est fait au Conseil d'Administration de la Vice-Présidente dont le détail suit, en application des articles R123-21 et R123-22 DU Code de l'Action Sociale :

DECISIONS COMMUNICABLES :

24/CCAS/C/167	17/12/2024	Domiciliation	Election de domicile de M. VASSEUR Dylan à compter du 06/12/2024 pour une durée de 1 an – 1 ^{ère} demande
24/CCAS/C/168	17/12/2024	Domiciliation	Election de domicile pour FACONDE Thierry à compter du 06/12/2024 pour une durée de 1 an. 1 ^{ère} demande
24/CCAS/C/169	17/12/2024	Domiciliation	Election de domicile pour M. VACHERON Jean Pierre à compter du 10/12/2024 pour une durée de 1 an. Renouvellement
24/CCAS/C/170	17/12/2024	Domiciliation	Election de domicile de Mme LEROYER DURIEUX Jacqueline à compter du 12/12/2024 pour une durée de 1 an – 1 ^{ère} demande
24/CCAS/C/171	28/12/2024	Contrat de séjour	De louer à la Résidence Desnoyer le studio N° 2 à Monsieur DEL POSO Vincent, de conclure avec lui un contrat de séjour à compter du 12/12/2024 tel qu'annexé à la présente décision.
25/CCAS/C/001	09/01/2025	Domiciliation	Election de domicile de Mme CIRILLI Cécilia à compter du 16/12/2024 pour une durée de 1 an – 1 ^{ère} demande
25/CCAS/C/002	09/01/2025	Domiciliation	Election de domicile de M. LENOIR Charles Eric Hyppolyte à compter du 17/12/2024 pour une durée de 1 an – 1 ^{ère} demande
25/CCAS/C/003	09/01/2025	Domiciliation	Election de domicile de Mme BRUSLE Clarisse Annie Solange à compter du 23/12/2024 pour une durée de 1 an – 1 ^{ère} demande
25/CCAS/C/004	09/01/2025	Domiciliation	Election de domicile de Mme FAYE MARIE CHRISTINE à compter du 07/01/2025 pour une durée de 1 an – 1 ^{ère} demande
25/CCAS/C/005	09/01/2025	Domiciliation	Election de domicile de M. HANQUIER Francis à compter du 07/01/2025 pour une durée de 1 an - 1 ^{ère} demande
25/CCAS/C/006	09/01/2025	Domiciliation	Election de domicile de M. DUPOUX Mickael Désiré Robert à compter du 06/01/2025 pour une durée de 1 an - 1 ^{ère} demande
25/CCAS/C/007	16/01/2025	Domiciliation	Election de domicile de Mme GUIBERT Séléna Josiane Christiane Valérie à compter du 10/01/2025 pour une durée de 1 an – 1 ^{ère} demande
2/CCAS/C/008	24/01/2025	Contrat de séjour	De louer à la Résidence Desnoyer la chambre d'hôte n° 01 Monsieur LOUPETIS Jean Nicolas, de conclure avec lui un contrat de séjour du 24 au 25 janvier 2025 soit 1 nuitée tel qu'annexé à la présente décision.
25/CCAS/C/009	30/01/2025	Domiciliation	Election de domicile de Mme FRAIGNE Claudine à compter du 29/01/2025 – Renouvellement
25/CCAS/C/010	30/01/2025	Domiciliation	Election de domicile de M. MULLER Thierry à compter du 28/01/2025 – Renouvellement

25/CCAS/C/011	30/01/2025	Domiciliation	Election de domicile de M. MASCART Sébastien Jean-Luc à compter du 28/01/2025 pour une durée de 1 an – 1 ^{ère} demande
25/CCAS/C/012	30/01/2025	Domiciliation	Election de domicile de Mme CARRE Charlene Sylvie Thérèse à compter du 27/01/2025 pour une durée de 1 an – 1 ^{ère} demande
25/CCAS/C/013	02/02/2025	Domiciliation	Election de domicile de Mme BERNAT BORRAS Nathalie à compter du 23/01/2025 pour une durée de 1 an – 1 ^{ère} demande
25/CCAS/C/014	06/02/2025	Domiciliation	Election de domicile de M. MANCON Patrick à compter du 31/01/2025 – Renouvellement
25/CCAS/C/015	06/02/2025	Domiciliation	Election de domicile de Mme MANCON Annie à compter du 31/01/2025 – Renouvellement
25/CCAS/C/016	06/02/2025	Domiciliation	Election de domicile de M. LOUBRIAT Dino à compter du 03/02/2025 pour une durée de 1 an – 1 ^{ère} demande
25/CCAS/C/017	06/02/2025	Domiciliation	Election de domicile de M. MARSAC Thibault à compter du 03/02/2025 – Renouvellement
25/CCAS/C/18	13/02/2025	Domiciliation	Election de domicile de Mme CAILLEUX Gaetane à compter du 11/02/2025 pour une durée de 1 an – 1 ^{ère} demande
25/CCAS/C/19	13/02/2025	Domiciliation	Election de domicile de M. LEROYER Patrick à compter du 11/02/2025 – Renouvellement
25/CCAS/C/20	13/02/2025	Domiciliation	Election de domicile de M. GUEDON Sacha à compter du 11/02/2025 – Renouvellement
25/CCAS/C/21	13/02/2025	Domiciliation	Election de domicile de M JOSEPH Hervé à compter du 10/02/2025 – Renouvellement
25/CCAS/C/22	13/02/2025	Domiciliation	Election de domicile de Mme MARI Harmony Priscila à compter du 07/02/2025 pour une durée de 1 an – 1 ^{ère} demande
25/CCAS/C/23	13/02/2025	Domiciliation	Election de domicile de M. SPOSATO Carlos Marcello à compter du 06/02/2025 – Renouvellement
25/CCAS/C/24	13/02/2025	Domiciliation	Election de domicile de M. HAENNIG Francis Roland à compter du 06/02/2025 – Renouvellement
25/CCAS/C/25	13/02/2025	Domiciliation	Election de domicile de Mme ESPANOL Denise à compter du 06/02/2025 – Renouvellement

La séance est levée à 11 h 30.

La Vice-Présidente,
Mme Anne-Marie FEGAR-BOIX

